

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°94 - Août 2018



✳ **FORMATION** P.1
Formations fédérales
✳ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Assurances

✳ **VIE FÉDÉRALE** P.2
Surclassement
Nouvelles licences

✳ **VIE FÉDÉRALE** P.4
CNE - Dédicaces
équipes de France

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

FORMATION

FORMATIONS FÉDÉRALES

Nous vous informons qu'un **tableau synthétique des formations fédérales** a été mis en ligne sur le [site fédéral](#), dans la partie « documents officiels » de la rubrique formation.

Ce document précise pour chaque diplôme fédéral :

- les prérequis ;
- la durée de formation ;
- les actions à mettre en œuvre à l'issue de la formation ;
- les épreuves de la certification ;
- les conditions de validité des diplômes.

Par ailleurs, le calendrier des formations est mis à jour au fur et à mesure de la mise en place des formations de niveau national mais également à partir des informations transmises à contact@ffcorientation.fr par les ligues concernant leurs formations régionales.

Nous remercions d'avance ces dernières de **communiquer leurs informations le plus en amont possible, afin de permettre aux intéressés de s'inscrire dans les temps impartis.**

Pour information, une formation de traceur national est prévue les 12 et 13 janvier 2019, à Fontainebleau. Le formulaire d'inscription est en ligne.

VIE FÉDÉRALE

ASSURANCES ET TITRE DE PARTICIPATION

Nous souhaitons vous rappeler qu'en application du code du sport, **c'est la fédération qui doit être obligatoirement assurée pour sa responsabilité civile et celles des participants.**

Aussi, **TOUTE STRUCTURE AFFILIÉE À LA FFCO EST AUTOMATIQUEMENT ASSURÉE VIA LE CONTRAT FÉDÉRAL POUR SES ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION (cf. contrat d'assurance). IL N'EST PAS UTILE DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COMPLÉMENTAIRE QU'ELLE SOIT ANNUELLE OU OCCASIONNELLE POUR ASSURER VOS ACTIVITÉS DE COURSE D'ORIENTATION** (à pied, en VTT, à ski, ou multiactivités que ce soit en compétition ou en entraînement).

Seule une assurance complémentaire est à souscrire pour garantir les risques non liés à l'activité et donc non prévus au contrat, pour :

- vos biens immobiliers et mobiliers
- les locaux s'ils sont occupés à titre permanent
- les véhicules (contrat auto-mission proposé par la MAIF)
- les véhicules en location ou mis à disposition

Fédération française de course d'orientation
15 Passage des Mauxins - 75019 Paris - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcorientation.fr - contact@ffcorientation.fr

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°94 - Août 2018

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.



✖ **FORMATION** P.1
Formations fédérales

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Assurances

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.2
Surclassement

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.2
Nouvelles licences

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.4
CNE - Dédicaces
équipes de France

VIE FÉDÉRALE

ASSURANCES ET TITRE DE PARTICIPATION (SUITE)

Attention, **pour être couverte, toute manifestation organisée par une structure affiliée à la FFCO**, qu'elle soit compétitive ou non, en lien bien sûr avec nos disciplines, **doit obligatoirement être inscrite à son calendrier annuel** (agenda en ligne, course et entraînement).

Par ailleurs, nous vous rappelons que **vous devez obligatoirement déclarer, pour chacune de vos organisations, les participants non-licenciés FFCO** en renseignant le titre de participation délivré sur le fichier CSV pour une course inscrite au classement national ou sur le formulaire prévu à cet effet (et à adresser à la ligue régionale) pour les autres organisations. **Ce titre n'est pas uniquement une couverture d'assurance obligatoire, c'est également un droit de participation.**

SURCLASSEMENT

Nous vous rappelons que **le certificat médical de surclassement (simple ou double) a été supprimé.**

En effet, lors de la prise de licence, **en cas de demande de surclassement, seul le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation en compétition est nécessaire.**

La demande de surclassement, par l'intermédiaire du site de gestion des licences, doit être effectuée lors de la prise de licence ou en cours d'année sur demande du DTN, en choisissant **dans la case prévue à cet effet, la catégorie souhaitée.**

Nom/Prénom Licence	Date de Naissance	Catégorie Surclassement	Date	Tarif Chef de famille	Ecole de CO
TEST TEST	01/01/2001	H18	Certificat <input type="text"/>	Compétition 2018 - Hors club (97.44 €) ▼	<input type="checkbox"/>
36655		Non surcl. ▼	Bordereau 29/08/2018	----- ▼	

[Acheter les licences](#)

NOUVELLES LICENCES

Suite à la dernière Assemblée Générale, qui a eu lieu le 24 mars 2018, des modifications ont été apportées au [Règlement Intérieur](#). Les licences ont notamment subi des modifications. Dès la rentrée, il faudra compter avec :

- **La licence annuelle «compétition» (par catégorie d'âge) permet :**
 - de participer à toute activité fédérale et notamment aux compétitions organisées en France sous l'autorité de la Fédération dans le cadre du règlement des compétitions;
 - de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés;
 - d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions);
 - de participer dans les conditions définies par les prérequis à toutes les formations fédérales.

Pour obtenir la licence annuelle «compétition», un **certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition est demandé.**

Cette licence peut être prise à titre individuel, sans être inscrit dans un club.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°94 - Août 2018

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.



✖ **FORMATION** P.1
Formations fédérales
✖ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Assurances

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.2
Surclassement
Nouvelles licences

✖ **VIE FÉDÉRALE** P.4
CNE - Dédicaces
équipes de France

VIE FÉDÉRALE

NOUVELLES LICENCES (SUITE)

• **La licence annuelle «découverte compétition», qui s'adresse uniquement aux adultes à partir de 19 ans, permet :**

- de participer aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune;
- de participer aux activités non compétitives (sans classement);
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions);
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus.

Elle ne permet cependant pas :

- de participer aux courses par catégorie d'âge, ni à tous les championnats;
- de participer aux classements établis par la Fédération;
- de participer aux formations fédérales initiales.

Pour obtenir la licence annuelle «découverte compétition», un **certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition est demandé**. Le passage à la licence annuelle «COMPETITION» est possible, en cours d'année.

• **La licence annuelle «loisir-santé» permet :**

- de participer aux activités non compétitives (sans classement);
- d'assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions);
- de participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus;

Elle ne permet pas :

- de participer aux compétitions;
- de participer aux classements établis par la Fédération et ses organismes déconcentrés;
- de participer aux formations fédérales initiales.

Pour obtenir la licence annuelle «loisir-santé», un **certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la course d'orientation est demandé**. Le passage à une licence annuelle «COMPETITION» ou «DÉCOUVERTE COMPÉTITION» est possible, en cours d'année.

• **La licence «dirigeant» :**

- Elle s'adresse uniquement aux personnes en âge d'être dirigeant (16 ans révolus), inscrites dans un club.
- Cette licence ouvre droit aux fonctions électives et donne la possibilité de participer à différentes activités de gestion administrative ou comptable dans le cadre de la FFCO, des organes déconcentrés et des associations sportives affiliées.
- Elle ne donne pas accès à la pratique sportive.

Pour obtenir la licence «dirigeant», **aucun certificat médical n'est demandé**. Le passage à un autre type de la licence annuelle est possible, en cours d'année.

ATTENTION, l'achat des nouvelles licences ne pourra pas avoir lieu avant mi-septembre au plus tôt, pour raison informatique. Nous vous informerons dès que la prise des nouvelles licences sera possible.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction: Commission Communication

N°94 - Août 2018



✕ **FORMATION** P.1
Formations fédérales

✕ **VIE FÉDÉRALE** P.1
Assurances

✕ **VIE FÉDÉRALE** P.2
Surclassement

✕ **VIE FÉDÉRALE** P.4
CNE - Dédicaces
équipes de France

#PointPresse
Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

SÉANCE DE DÉDICACES DES ÉQUIPES DE FRANCE

Une séance de dédicaces du Club France aura lieu en Haute-Provence début novembre.

A l'issue du critérium national des équipes 2018, à Pavoux (04), nous vous invitons à une séance de dédicaces avec les orienteurs des équipes de France de CO à pied et à VTT.

Pour l'occasion, des affiches présentant les médaillés de l'année 2018 seront réalisées.

La rencontre aura lieu à la fin du CNE, le dimanche 4 novembre à 12h.